

Session 2017

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
SECTEUR PRODUCTION**

Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

SUJET

Les réponses sont à noter sur votre copie.

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous que cet exemplaire est complet.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 1/10

Sujet

Composition du sujet :

Parties	Intitulés	Pages
1	Série de questions	3
2	Trois sujets au choix Sujet A : Comment les salariés sont-ils représentés dans l'entreprise ? Sujet B : La qualité fait-elle vendre ? Sujet C : Quel peut être l'intérêt de poursuivre ses études en contrat d'apprentissage plutôt que sous statut d'étudiant/e ?	4 et 5
Dossier documentaire	6 annexes	6 à 10

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 2/10

PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire

(sur 11 points)

En vous appuyant sur vos **connaissances** ainsi que sur les **annexes fournies**, répondre aux questions suivantes sur votre copie.

1. Le bulletin de paie

Prendre connaissance de l'annexe 1.

- 1.1 - Citer les deux parties concernées par ce bulletin de paie.
Indiquer leur nom et leur qualité.
- 1.2 - Repérer l'emploi occupé et l'échelon.
- 1.3 - Préciser les éléments constitutifs du salaire brut.
- 1.4 - Citer deux exemples d'avantages en nature que pourrait percevoir un/e salarié/e.
- 1.5 - Indiquer la période concernée par ce bulletin de paie.
- 1.6 - Repérer le nombre d'heures supplémentaires effectuées par la salariée et vérifier le respect de la législation.
- 1.7 - Préciser le rôle de la convention collective.
- 1.8 - Indiquer à quoi correspond le montant 421,74 €.
- 1.9 - Citer trois des risques couverts par les charges sociales.
- 1.10 - Indiquer si l'employeur est libre de fixer le montant du salaire. Justifier votre réponse.
- 1.11 - Indiquer le montant que percevra cette salariée à la fin du mois.
- 1.12 - Préciser la durée de conservation du bulletin de paie.

2. L'organisation de la production

Prendre connaissance d'un extrait d'article de la revue Capital (annexe 2).

- 2.1 - Indiquer l'activité principale de l'entreprise Pilot.
- 2.2 - Enumérer trois grandes étapes de production des stylos.
- 2.3 - Identifier et justifier le mode de production adopté par l'entreprise Pilot.
- 2.4 - Dégager un avantage à ce mode de production pour l'entreprise.
- 2.5 - Citer un exemple de facteur travail et un exemple de facteur technique dans l'entreprise Pilot.
- 2.6 - Donner une mesure pouvant être mise en place par les ressources humaines pour favoriser la polyvalence des opératrices.
- 2.7 - Indiquer l'importance de mettre en place une démarche qualité pour l'entreprise Pilot (Vous proposerez DEUX éléments).
- 2.8 - Repérer dans le texte comment est mis en place cette démarche qualité.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 3/10

PARTIE 2 : Sujet au choix du/de la candidat/e (sur 9 points)

Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C)

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos connaissances en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

SUJET A : Comment les salariés sont-ils représentés dans l'entreprise ?

En prenant appui sur vos expériences en entreprise, sur vos connaissances et sur l'annexe 3, présenter dans un développement structuré les instances représentatives des salariés et leur rôle.

En introduction, présenter votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les instances représentatives du personnel ;
- le rôle des représentants du personnel ;
- la place des représentants du personnel auprès des employeurs et des employés ;
- les cas de recours à un représentant du personnel.

Tout autre thème pertinent sera valorisé !

En conclusion, présenter une situation concrète de représentation des salariés dans l'organisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 4/10

SUJET B : La qualité fait-elle vendre ?

Après avoir pris connaissance des annexes 4 et 5, vous expliquerez dans un développement structuré comment la qualité peut être un argument de vente.

En introduction, présenter votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- la notion de qualité ;
- l'intérêt de la qualité pour l'entreprise et pour le client ;
- la maîtrise des 5 zéros de la qualité ;
- les outils de la démarche qualité (certification, charte, label...)
- les délocalisations et les relocalisations.

Tout autre thème pertinent sera valorisé !

En conclusion, vous expliquerez ce que peut apporter le « made in France » aux consommateurs et aux entreprises.

SUJET C : Quel peut être l'intérêt de poursuivre ses études en contrat d'apprentissage plutôt que sous statut d'étudiant/e ?

Après avoir pris connaissance de l'annexe 6, vous expliquerez dans un développement structuré l'intérêt de poursuivre ses études en contrat d'apprentissage.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourriez réaliser votre formation en contrat d'apprentissage. Vous développerez également le profil des apprentis/es.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les diplômes et les titres professionnels proposés pour une qualification en contrat d'apprentissage ;
- l'apprentissage, une voie de formation ;
- les différences entre formation sous statut d'étudiant/e ou sous statut d'apprenti/e ;
- les avantages du contrat d'apprentissage ;
- les possibilités de poursuites ou d'insertion professionnelle après un contrat d'apprentissage.

Tout autre thème sera valorisé !

En conclusion : vous expliquerez votre choix pour l'année prochaine, formation sous statut étudiant/e ou apprenti/e, ainsi que vos motivations.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Secteur production			
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 5/10

DOSSIER DOCUMENTAIRE

ANNEXE1 - Le bulletin de paie (uniquement pour la PARTIE 1)

BULLETIN DE PAIE n° 400		Période de salaire : du 01-05-2017 au 31-05-2017			
CINTO					
RN 193					
20600 BASTIA			Clara FIORI		
URSSAF Bastia			17, rue des collines		
Emploi : Technicienne			20600 FURIANI		
Niveau 5 échelon 1					
Convention collective du bâtiment					
Entreprise de plus de 10 salariés					
		Nombre/base	Taux horaire		Montant
	Salaire de base	151,67	10,43		1581,92
	Heures supplémentaire 25 %	16	13,04		208,64
	Heures supplémentaire 50 %	4	15,65		62,60
	Prime d'assiduité		50,00		50,00
SALAIRE BRUT					1903,16
Base	%	Cotisations patronales		%	Retenues salariales
1 869,85			CSG déductible	5,10%	95,36
1 869,85			CSG non déductible	2,40%	44,88
1 869,85			CRDS	0,50%	9,35
1 903,16	0,30%	5,71	Contribution solidarité autonomie		
1 903,16	12,80%	243,60	SS maladie/solidarité (1)	0,75%	14,27
1 903,16	8,55%	162,72	SS vieillesse plafonnée	6,90%	131,32
1 903,16	1,85%	35,21	SS vieillesse déplafonnée	0,35%	6,66
1 903,16	0,10%	1,90	FNAL plafonnée (2)		
1 903,16	1,50%	28,55	Accidents du travail		
1 903,16	5,25%	99,92	Allocations familiales		
1 903,16	4,00%	76,13	Assurance chômage	2,40%	45,68
1 903,16	0,40%	7,61	AGS (3)		
1 903,16	4,65%	88,50	Retraite ARRCO (4)	3,10%	59,00
1 903,16	1,20%	22,84	Retraite AGFF (4)	0,80%	15,23
1 903,16		0,00	Prévoyance		0,00
20,00	-1,50	-30,00	Exonération HS (5)		
Total cotisations patronal		742,68	Total retenues salariales		421,74
					SALAIRE NET
					1481,42
					FRAIS DE DEPLACEMENT
					50,00
					SALAIRE NET A PAYER
					1531,42
					SALAIRE IMPOSABLE
					1477,19
Payé le : 05-06-2017 Mode de paiement : VIREMENT					
Ce bulletin de salaire doit être conservé sans limitation de durée					

Source du document : Document de l'auteur

1 SS : sécurité sociale

2 FNAL : fédération nationale d'aide au logement.

3 AGS : association pour la gestion du régime d'assurance des créances salariés.

4 ARCCO : association pour le régime de retraite complémentaire ; AGFF : association pour la gestion du fonds de financement (permet la prise en charge des retraites avant 65 ans).

5 Loi TEPA La déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Secteur production			
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 6/10

ANNEXE 2 - Pilot, bienvenue dans l'usine de pointe du Toyota du stylo ! (uniquement pour la PARTIE 1)

Dans quelques jours à peine, il faudra préparer la rentrée scolaire. Oui, celle de septembre! Car nous sommes ici chez Pilot, le fabricant des célèbres FriXion, ces stylos à encre thermosensible effaçable que les élèves s'arrachent [...].

Une fabrication rigoureuse

Contrairement aux apparences, fabriquer un stylo est une opération complexe. La fabrication d'un stylo G2 comprend entre 15 et 20 pièces différentes. « Nous devons respecter un cahier des charges très strict », renchérit Patrice DORMEUR [...].

Ouvert jour et nuit

Pilot est l'une des rares marques de stylos à maîtriser l'ensemble de la chaîne de fabrication [...]. Nous faisons tout, y compris nos billes, avec notre propre acier et nos propres moules d'injection. Comme les machines, les composants, l'encre et les pointes arrivent du Japon via Rotterdam une fois par mois. Ils sont ensuite assemblés dans l'atelier d'injection, qui tourne vingt-quatre heures sur vingt-quatre [...].

Commises à l'écriture

Dans le groupe, chaque usine a sa spécialité : la France produit notamment les modèles phares de la marque, les G2 et les V7. Et, comme tous les stylos Pilot, il faut évidemment qu'ils écrivent parfaitement ! L'une des tâches essentielles des opératrices, ici comme à Hiratsuka et à Iseaki, est donc de vérifier la qualité des produits. Des contrôles automatiques sont bien sûr assurés par les machines, mais la quête d'excellence exige aussi des vérifications manuelles minutieuses.

Entrée chez Pilot en 2002, Jacqueline teste la finesse d'écriture des G2 : 15 stylos à sa droite, 15 stylos à sa gauche, les gestes sont répétitifs. « Je regarde si le ressort ne tombe pas, si la recharge n'est pas pincée. Je traite 30 stylos tous les quarts d'heure ». Un travail pénible, ce dont Odile PHELIPON, directrice des ressources humaines de Pilot, est bien consciente. « Les opératrices deviennent polyvalentes au fur et à mesure. Nous essayons de les faire tourner sur différents postes pour éviter la répétition ».


Source : capital.fr, 1-3-2016, modifié par l'auteur du sujet

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Economie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 7/10

ANNEXE 3 – Infographie de la représentation des salariés (uniquement pour le sujet A)

 À partir de 11 salariés

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL (DP)

 À partir de 50 salariés

LE COMITÉ D'ENTREPRISE (CE)

ÉLUS POUR UNE DURÉE DE QUATRE ANS

Sauf accord dérogatoire pour une durée comprise entre deux et quatre ans

ILS PRÉSENTENT À L'EMPLOYEUR LES REVENDICATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES SALARIÉS

ILS NE NÉGOCIENT PAS

Ils doivent être reçus une fois par mois par l'employeur

MEMBRES ÉLUS POUR UNE DURÉE DE QUATRE ANS


LE CE DOIT ÊTRE CONSULTÉ SUR TOUTES LES DÉCISIONS RELEVANT DE LA BONNE MARCHE DE L'ENTREPRISE

IL GERE LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES AVEC UN BUDGET DÉDIÉ

Le chef d'entreprise est le président du CE

 À partir de 50 salariés

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

 Pour les entreprises de 50 à 200 salariés

LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL

MANDAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

ILS REPRÉSENTENT LES SALARIÉS DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DANS L'ENTREPRISE (ACCORDS COLLECTIFS, NÉGOCIATIONS SALARIALES, ETC)

ÉLUS POUR UNE DURÉE DE QUATRE ANS

INSTANCE UNIQUE REGROUPANT LE COMITÉ D'ENTREPRISE ET LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

SES MEMBRES CUMULENT LES ATTRIBUTIONS DU CE ET DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Le regroupement se fait à l'initiative de l'employeur

 À partir de 50 salariés

LE COMITÉ D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

LES MEMBRES SONT DESIGNÉS POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS

MISSIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL ET À LA SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE

LE CHSCT PEUT DÉCLENCHER DES ENQUÊTES

Comme le CE, il est présidé par le chef d'entreprise

Source : lentreprise.lexpress.fr, le 25-2-2015

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Economie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 8/10

ANNEXE 4 (uniquement pour le sujet B)

Pourquoi les entreprises relocalisent en France ?

Bercy* a tenté de comprendre ce mouvement « prometteur ». L'étude de trente cas montre que les entreprises veulent surtout améliorer la logistique, la qualité des produits et leur image.

Après la période des délocalisations, voici venir celle des relocalisations ! Si l'heure n'est pas au retour massif des entreprises françaises sur le sol national, le phénomène commence à être suffisamment notable pour que Bercy s'y intéresse. La Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) a tenté de comprendre les motivations de 30 d'entre elles qui ont récemment rapatrié des activités – les projets varient de 30 000 à 40 millions d'euros, pour une moyenne de 7,5 millions. L'étude publiée montre que « ces entreprises souhaitent surtout améliorer la logistique et la qualité de leur production, et bénéficier d'une meilleure image, notamment du « made in France ».

Les « relocalisations de retour » procèdent d'un raisonnement inverse : elles résultent « des déceptions, révélées au fil du temps, relatives au transfert à l'étranger de sites de production préalablement implantés en France ». Ce que gagnent en coût de production ces entreprises souvent plus petites, elles le perdent en défaut de fabrication et en coût élevé de transport de marchandises. Elles sont également « confrontées à des problèmes de contrefaçon ».

Enfin, les « relocalisations de développement » concernent des PME françaises patrimoniales. Celles-ci ont initialement recherché des localisations dans des pays émergents à bas coût de main-d'œuvre. Cela leur a permis de lancer des produits, « avant que la relocalisation puisse être envisagée dans une étape de maturité et d'approfondissement des positions de marché ainsi établies ». En revenant en France, ces entreprises veulent notamment « monter en gamme ».

Source : extrait du Figaro publié le 24-3-2014

* Bercy : nom familier donné au ministère de l'économie et des finances situé quai de Bercy.

ANNEXE 5 (uniquement pour le sujet B)

Le « made in France » se porte bien

Le nombre d'entreprises qui fabriquent leurs produits sur le sol français ne cesse d'augmenter et les consommateurs prêts à payer plus cher pour un produit de qualité supérieure sont toujours plus nombreux.

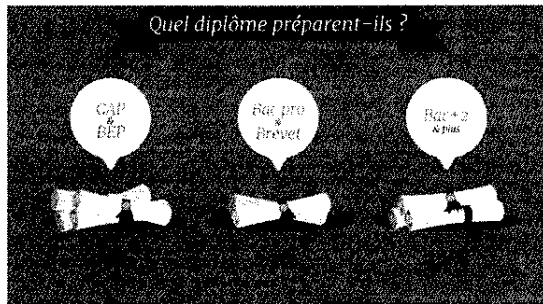
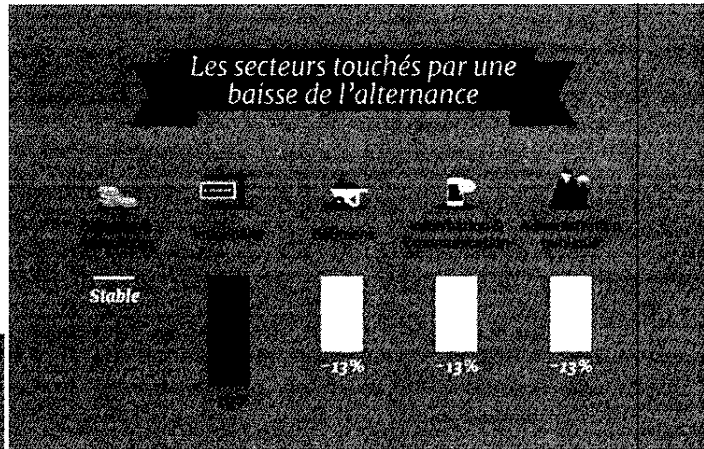
« Il y a une nette augmentation du nombre d'enseignes qui proposent des produits fabriqués en France depuis 6 à 7 ans », confirme Cyrielle François, porte-parole de France Terre Textile, le label qui met en avant le savoir-faire textile français et assure les consommateurs que les vêtements sont au moins à 75 % manufacturés en France.

De nombreuses études attestent que les Français préfèrent aujourd'hui consommer moins mais mieux. Dans ce contexte, l'argument d'un produit fabriqué en France devient ainsi synonyme d'achat patriote, gage de qualité, de respect des normes sociales et environnementales.

Source : extrait du Figaro du 8-9-16

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Economie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 9/10

ANNEXE 6 : Le profil des apprentis/es (uniquement pour le sujet C)

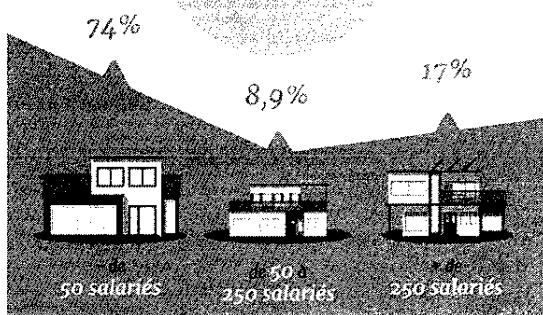


Combien gagne un apprenti ?

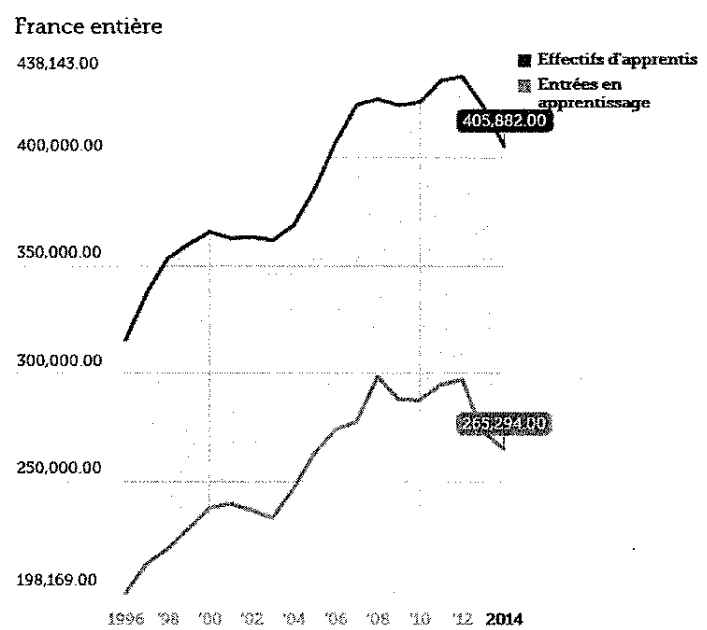
	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	Plus de 21 ans
1 ^{ère} année	25% du Smic **	41% du Smic */**	53% du Smic **
2 ^{ème} année	37% du Smic **	49% du Smic **	61% du Smic **
3 ^{ème} année	53% du Smic **	65% du Smic **	78% du Smic **

Source : Le Monde.fr

Les entreprises qui embauchent des apprentis

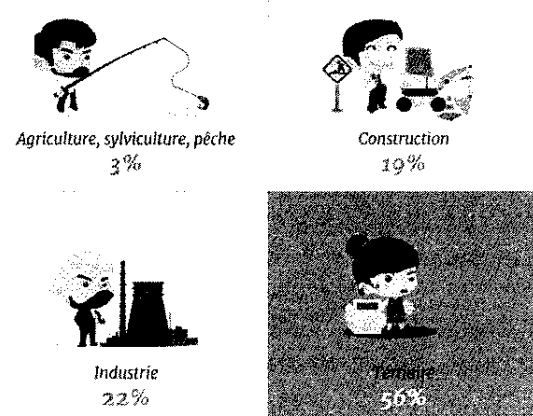


Les effectifs d'apprentis en France



Source : Le Figaro.fr

Les secteurs qui recrutent en alternance



BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2017	Code 1706 – ECOGEST	SUJET
Economie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 10/10